

gramme de développement communautaire sont déjà épuisés, le ministre pourrait-il songer à augmenter les affectations du moins pour cet hiver?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, comme nous l'avons signalé à la Chambre la semaine dernière, le ministre des Finances, dans sa générosité, a prévu des fonds supplémentaires dans le budget afin d'encourager encore davantage le travail et les possibilités de formation des Canadiens. Le ministre de l'Industrie et du Commerce et moi-même espérons pouvoir faire d'ici quelques semaines des déclarations sur une gamme étendue de programmes.

* * *

LES PÊCHES

LA VIOLATION DU PRINCIPE DU PLAN DE GESTION DES PÊCHERIES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, j'aimerais adresser ma question au ministre des Pêches et des Océans. Comme le ministre a reçu un télex de la Nova Scotia Fish Packers Association alléguant que la réattribution de 10,000 tonnes de morue constitue une violation du principe fondamental du plan de gestion des pêcheries de fond, quelles modifications, s'il en est, le ministre songe-t-il à apporter en réponse à ces objections?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, j'imagine que si les pêcheurs représentés ici par le député étaient mêlés à un différend de travail, une fois celui-ci réglé et, à la fin de la saison le contingent qui n'aurait pas été pris serait réservé surtout aux pêcheurs qui alimentent habituellement la région ou les usines de traitement en cause.

● (1500)

Cette année, il y a eu une grève relativement longue et une partie du quota qui était normalement alloué aux pêcheries côtières n'a pas été utilisée. Comme les usines manquaient de poisson, j'ai permis qu'on en mette à la disposition de celles qui avaient été le plus durement touchées par ce conflit de travail. Voilà l'explication.

M. Crouse: Madame le Président, étant donné que la décision du ministre de permettre aux pêcheurs étrangers de pêcher plus de morue a été critiquée, je voudrais que ce dernier me dise pourquoi il n'a pas accordé certains des quotas supplémentaires pour 1980-1981 à des chalutiers canadiens au lieu de les accorder à des chalutiers étrangers, et s'il autorisera les Canadiens à pêcher en 1981 une partie du quota de 10,000 tonnes qui n'aura pas été employé avant la fin de l'année?

M. LeBlanc: Madame le Président, ce quota de 10,000 tonnes fait partie du contingent canadien. Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est à cause de la grève que nos pêcheurs côtiers ne l'ont pas atteint. L'association professionnelle et le syndicat des pêcheurs ont dit qu'il fallait réallouer ce quota à l'usine de Terre-Neuve qui manquait de poisson. Ils ont essayé

de trouver des bateaux canadiens susceptibles de prendre une partie de ce poisson. Mais à cause de la grève qui se poursuit à National Sea, le syndicat n'a pas donné son aval à cette initiative. C'est alors qu'on a fait appel à des bateaux étrangers. L'autre question que personne n'a jamais posée, c'est de savoir si les usines pouvaient effectivement payer ce poisson au prix où les bateaux canadiens le leur auraient livré.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. SIDDON—L'OBSERVATION FAITE PAR M. ROSE

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Je soulève la question de privilège, madame le Président. Je tâcherai d'être bref. C'est à propos d'une observation qu'a faite le député de Mission-Port Moody (M. Rose) plus tôt au cours de la période des questions. Je n'ai pas très bien compris ce que le député de Mission-Port Moody a voulu dire quand il a proposé sa motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement plus tôt aujourd'hui, mais je crois bien l'avoir entendu dire que le député que je suis est d'une stupidité constante ou que j'aurais parlé ainsi d'un de mes collègues conservateurs de la Colombie-Britannique.

Le député sait que l'une et l'autre de ces allégations sont fausses. En fait, il sait parfaitement bien que la seule stupidité qui s'exprime avec constance à la Chambre n'est rien d'autre que l'illogisme constant de la petite excroissance gauchiste du parti libéral qu'il représente. La chose s'est vérifiée au cours du dernier week-end par la scission qui déchire ses propres congénères de la Nouvelle-Écosse où l'ancien chef du NPD a apparemment remis sa démission en guise de protestation après avoir découvert que le NPD était plein de trotskystes.

Le député de Mission-Port Moody, qui siège à la Chambre depuis de nombreuses années, voudra sans doute conserver à notre institution tout le décorum qui lui sied en s'excusant d'avoir tenté d'insulter indirectement et injustement un de mes collègues de la Colombie-Britannique qui n'est pas ici aujourd'hui pour se défendre.

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je voudrais intervenir à propos du même sujet. Je suis au regret de dire que le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon), qui, dit-on, a déjà enseigné l'acoustique, n'entend pas mieux, semble-t-il, qu'il ne raisonne.

Je vais répéter ce que j'ai dit. D'après les journaux, il aurait dit que son collègue avait été «fort mal avisé de venir à la réunion et d'insulter les gens» et étant donné qu'un autre conservateur de la Colombie-Britannique a décrit le même député en disant qu'il était d'une «stupidité constante», j'ai présenté une motion pour le féliciter.

Je n'avais certainement pas l'intention de l'insulter. Je ne voulais que le féliciter. Et puisque le député parle de constance, je lui citerai une parole de Emerson. Un jour où Emerson ne faisait rien, il a dit que la constance dans la sottise était l'apanage des esprits étroits.